

Image not found or type unknown



Donation de son vivant, conséquences

Par **clementaub**, le **02/08/2010** à **21:24**

Bonjour,rrnJe souhaiterais acheter un appartement et j'ai sollicité mon grand-pere pour une aide. Il serait prêt à m'aider par une donation. Mais s'y refuse par crainte que cela bouleverse sa succession. rnEn effet, il a peur que l'un de ses légataire direct puisse venir me réclamer une partie de sa donation après son décès. rnrnJ'aimerais savoir ce qu'il en est réellement. Pouvez-vous m'aider?